



12-14 rue Charles Fourier
75013 PARIS

Tel 01 48 05 47 88

Fax 01 47 00 16 05

Mail : syndicat.magistrature@wanadoo.fr

Site : www.syndicat-magistrature.org

Paris, le 23 juin 2008

« Vos papiers ! » : le Syndicat de la magistrature satisfait de l'arrêt de la Cour de cassation

Le Syndicat de la magistrature a eu l'occasion de critiquer l'arrêt de condamnation à l'encontre de Clément SCHOULER rendu par la Cour d'Appel de Paris le 11 janvier 2007 à la suite de la publication du livre "Vos papiers ! Que faire face à la police ?". Le Syndicat de la magistrature a en particulier souligné que cet arrêt portait nettement atteinte à la liberté d'expression des magistrats, même agissant dans un cadre syndical en induisant l'obligation spécifique de n'énoncer avec mesure que des faits avérés et en refusant par ailleurs de prendre en compte les éléments qui démontraient la réalité de la multiplication des contrôles d'identité "au faciès" (voir n°191 de la revue Justice).

Le Syndicat de la magistrature ne peut que se satisfaire de la cassation prononcée contre cet arrêt le 17 juin 2008 au motif "qu'en subordonnant le sérieux de l'enquête à la preuve de la vérité des faits, la Cour d'Appel n'a pas donné de base légale à sa décision."

Le Syndicat de la magistrature qui soutient Clément SCHOULER depuis le début de cette procédure initiée en 2001 continuera à le soutenir devant la juridiction de renvoi. Il regrette que ses co-prévenus, découragés par l'arrêt de la Cour d'Appel n'aient pu se joindre au pourvoi, faute de moyens financiers et observe qu'au-delà du résultat aujourd'hui obtenu provisoirement, de telles procédures ont pour conséquence de porter atteinte à la liberté de l'information et de l'expression.